



Public concerné,

Opérateur : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatoires, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics
Pas de pré-requis

Objectifs :

Approfondir vos connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
Approfondir vos connaissances du Guide Technique.
Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail.

Intervenants :

Formateurs expérimentés

Pédagogie et moyens:

Vidéo projection
Manuel de formation
Vidéos et supports divers
Evaluation formative.

Validation :

Attestation de formation

Durée :

07 heures – 1 jour

Horaires :

08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Programme de Formation Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Contenu détaillé

Formation opérateur, encadrant ou concepteur

Partie théoriques (6 heures)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Evaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT- DICT conjointes) – Evaluation
- L'exécution des travaux
 - Le marquage-piquetage – Evaluation
 - Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Evaluation
 - Application du « guide technique » – Evaluation
 - La reconnaissance sur le terrain – Evaluation
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Evaluation

Examen QCM (1 heure)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques
- En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

Validité : 60 mois